

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



JANVIER 2023/N° 477

2€

LE PRÉLÈVEMENT BIOMÉTRIQUE ? C'est pas automatique.



SOMMAIRE

ICI ET MAINTENANT p.3 à 9

- Refus de prélèvement biométrique
Victoire et perspective p.3
- Page juridique
Analyse p.7
- Nucléaire: omerta et complicité
Licenciée pour avoir dénoncé la sécurité du nucléaire p.8

INTERNATIONAL p.10 à 15

- Etats-Unis p.10
- Angleterre p.14

CULTURE p.16 à 19

- L'étable
- No futurbin
- Police
- Rester barbare
- La bataille de la sécu

Es-tu un manarchiste?: partie 2

Questionnaire dirigé aux militants reconnus comme
hommes par la société.

Continuation du questionnaire initialement apparu sur le dernier
numéro du Combat Syndicaliste.

L'enjeu principal de ce *quizz* est de questionner les rapports
hommes-femmes sous des aspects très pragmatiques et de mettre en
avant des éléments concrets de réflexion et d'action.

En tant qu'homme, tu t'inscris
plutôt dans la tendance :

Patriarcat passif-agressif

Tu apparais souvent comme vic-
time, impuissant, dépendant des
autres ou dans le besoin ? Est-ce que
tu fais en sorte que les femmes de ta
vie soient tes soutiens physiques et
émotionnels ? Qu'elles achètent ce
dont tu as besoin ? Qu'elles prennent
en charge tes responsabilités ?
Qu'elles fassent les choses que tu as
la flemme de faire ?

Utilises-tu la culpabilisation ou la
manipulation pour ne pas assumer
tes responsabilités et ta part de tra-
vail chez toi ou au sein des collectifs
dans lesquels tu milites ?

Est-ce que tu prends ta partenaire
pour ta « mère », ton « infirmière »
ou ta « secrétaire » ?

Patriarcat agressif

Est-ce que tu prends tout en
charge ? Est-ce que tu es convaincu
qu'une femme ne peut rien faire cor-
rectement et que tu dois le faire à sa
place ?

Crois-tu qu'il n'y a que toi qui
puisses t'occuper des choses impor-
tantes ? Penses-tu que tu as toujours
la bonne solution ?

Est-ce que tu traites ta partenaire
comme une petite chose fragile,
faible et impuissante, ou comme une
enfant ? Est-ce que tu humilies ou ri-
diculises ta partenaire ? Est-ce que tu
ignores ou minimises ses émotions ?

Est-ce que tu rabais ses opi-
nions ?

■ Comment réagis-tu lorsqu'une
femme désigne une personne ou un
fait comme étant sexiste ?

Est-ce que tu penses que c'est une
« féministe reloue », une « fémina-
zie », une « frustrée mal-baisée »,
« une de celles qui cassent les couilles
avec leurs conneries », une personne
« trop sensible », « bien-pensante »,
« politiquement correcte » ou qu'elle
fait partie de la « police de la pen-
sée » ?

Est-ce que tu la qualifies comme ça
publiquement ? Entre potes ?

■ Penses-tu que parler du patriar-
cat n'est pas très héroïque ?

Que c'est une perte de temps ?

Un truc chiant ? Un sujet qu'il vaut
mieux éviter parce qu'il crée de la di-
vision chez les anarchistes et au sein
de l'extrême gauche ?

■ Si une femme te demande ton
opinion sur un sujet, penses-tu que
c'est parce qu'elle n'y connaît rien ?

■ Est-ce que tu te fous de la gueule
des « beaufs virils » ou des mecs
« typiques » sans jamais te demander
si tu ne te comportes pas de la même
manière qu'eux ?

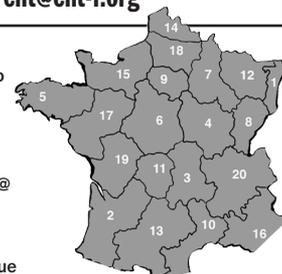
■ Est-ce que tu considères la lutte
contre le sexisme et le patriarcat
comme une lutte personnelle ? Est-
ce que tu la mènes en toi-même ?
Dans tes relations ? Dans la société ?
Au travail ? Dans la scène under-
ground ? Dans les institutions ? ●

Ce questionnaire a été publié en 2001 sur un forum anar-
chiste états-unien. La traduction a été faite par le site Infor-
mation anti autoritaire Toulouse et alentours (IAATA)

Rassemblement des publications par le mandaté du maquettisme
du Combat Syndicaliste.

**Vous trouverez sur le site Internet
www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour
contacter un syndicat par branche ou par
section géographique. Voici les adresses par
région.**

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac
Culture Aquitaine 36,
rue Sanche-de-pomiers,
33000 Bordeaux

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne Franche Comté

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
06 01 22 17 94
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
[http://www.cnt-f.org/_cnt-
interco-21_.html](http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html)

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté Syndicats

CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-
doubs@cnt-f.org
CNT Jura
Sur la Roche
39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020
Paris 01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT MP
33, rue Antoine Puget,
31 200 Toulouse
Tél 07 81 10 63 66
midipyrenees@cnt-f.org

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org
facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne
18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon

Refus de prélèvement biométrique

Victoire et perspective

Le signalement biométrique renvoie autant au prélèvement de l'ADN et des empreintes digitales que des photos ou de l'entrée au dossier de tatouages ou de cicatrices. Son usage est de plus en plus systématisé et son refus de plus en plus réprimé. Nous revenons ici sur un combat de deux ans contre l'État, suite au refus d'un-e de nos membres.

Renseignements Généraux, Renseignements Territoriaux, Police Politique, fichages, ... Les États, Patronnes et Patrons ont toujours adossé leurs répressions à différentes formes de surveillance. Si la numérisation n'est pas la première forme d'automatisation de cette surveillance, elle en est un tournant majeur.

■ Informatique et Libertés

S'il est enseigné dans les filières de l'informatique la loi « Informatique et Libertés » de 1978 qui instaurerait la protection de la vie privée, ainsi que la commission censée l'appliquer, la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), il est bien souvent fait l'impasse du contexte. Loin d'être un nouvel acquis d'un progrès naturel, cette loi est née de mobilisations et d'inquiétudes légitimes, suite à la numérisation de la surveillance de l'État : le projet SAFARI qui visait la centralisation et l'interconnexion des données nominatives de l'administration française. C'est cette contestation qui a forcé la main de l'État et des personnes élues à faire instaurer un cadre de protection et une entité responsable. Si tout cela ne vous dit rien, ce n'est pas très surprenant : le rôle de la CNIL a évolué au fur



et à mesure. Son mandat est passé d'organe de contrôle, à l'« aide et le conseil des entreprises ». La CNIL est devenue une entrave à la loi même qu'elle devait appliquer, au moment où les données personnelles sont devenues une marchandise et une ressource stratégique.

■ Prélèvement ADN

Si la République des Lumières parle de « débat éclairé et raisonné », ce n'est jamais dans ce contexte que sont passées les lois. On l'a vu pour Informatique et Libertés, la contestation n'est pas venue d'institutions mais de la base.

À l'inverse, c'est en utilisant le contexte d'un violeur multirécidiviste, Guy Georges, que le gouvernement et les personnes élues font

passer ce qui était jusqu'alors inimaginable : la possibilité du fichage ADN. La loi permet uniquement le prélèvement de l'ADN dans le cadre d'une enquête pour viol, et rien d'autres.

Si on peut déjà regretter que l'aspect préventif soit ignoré - l'obligation de l'État de fournir une éducation sexuelle est très peu respectée - la prise en compte de l'ADN dans les enquêtes dans le cadre des violences sexistes et sexuelles est très rare. Cela est abondamment et régulièrement documenté.

Car pour l'État, ce n'est pas la justice ou la protection des individus qui prime mais l'ordre bourgeois, comme l'illustre l'évolution de cette loi sous différents gouvernements, de cohabitation, de droite

républicaine décomplexée, ou « socialiste ». Le prélèvement est ainsi élargi aux homicides, puis au trafic de stupéfiants et ainsi de suite jusqu'aux simples dégradations.

Ce prétexte a permis une utilisation grave et massive que l'État, surtout au travers de sa police, étend à chaque fois qu'il le peut.

■ La Loi ou l'Ordre

Penser que l'État est le garant des lois, c'est méconnaître l'un et l'autre. Comme nous l'avons vu, non seulement l'aspect protecteur des lois est dévoyé au fur et à mesure du temps, mais si on s'intéresse à leurs applications, c'est encore pire.

Si on croit que la loi est appliquée par la police, alors on devrait s'étonner que, tout comme pour le droit des travailleuses et travailleurs, celle de la protection des données privées ne lui soit pas confiée. D'ailleurs si on négocie un peu avec elle, on se rend compte qu'au mieux ses agent-es sont ignorant-es des lois, au pire reçoivent des ordres antagonistes. Dans le cadre du fichage biométrique, la France préfère être condamnée régulièrement pendant

des années, plutôt que d'appliquer la loi nationale ou des droits humains. Un État décidément ni « de droit », ni « des droits humains » mais contre eux.

Dans cette même période de condamnation à la chaîne, la police a intensivement pratiqué le fichage biométrique (ADN et empreintes digitales) sans aucun lien avec des besoins d'enquêtes.

■ Une lutte syndicale

Nous savons que nos patronnes et patrons nous fichent pour se débarrasser de toutes contradictions dans les lieux de production. Nous savons aussi que la police les aide, soit légalement, soit illégalement, comme lors des multiples cas de paiement de policiers pour permettre aux Ressources Humaines (notamment de Ikea) de connaître un éventuel passif avec la police, une tendance politique ou syndicale.

En tant que travailleuses et travailleurs du numérique, nous savons à quel point les abus sont faciles et réguliers. Les lois ne seront jamais suffisantes pour nous permettre, dans nos métiers, nos auto-déterminations en dehors de ces systèmes de pouvoirs.

Cette responsabilité nous incombe dans nos lieux de travail, mais elle doit aussi être articulée en dehors. Paradoxalement, si la conscience que l'État et les entreprises abusent de surveillance est présente, nous constatons qu'il n'y a pas encore de contestations coordonnées pour s'y opposer.

Nous pensons qu'il est possible de la faire survenir, et c'est dans cet esprit que nous nous sommes saisi-es de l'affaire qui nous a opposé à l'État Français pendant près de 2 ans.

■ Ça passe et ça casse

En 2020, peu avant le premier confinement, une personne membre de notre syndicat est arrêtée en marge d'une manifestation syndi-

cale et gilet jaune, contre la candidature de R.E.M aux municipales. Si vous pensez encore que la police protège des violences, cette arrestation ne se fait pas dans ce cadre puisque ce sont des dégradations qui lui sont reprochées.

Un cadre bien loin de l'esprit initial de la loi et du besoin de l'enquête, comme nous le verrons. Pourtant, son refus de se soumettre aux fichages biométriques – ADN et empreintes digitales – lui vaut déjà une peine administrative arbitraire : 48h de garde à vue.

Plusieurs mois plus tard, la « justice » essaiera de donner un cadre à l'action de la police, via sa première condamnation : dégradation et refus de se soumettre à la signalétique (le fichage). Nous aurons beau rappelé que la Charte des droits humains est censé primée sur la loi nationale, nos arguments ne seront même pas pris en compte.

On notera les arguments de la procureure, qui tiendra à rappeler le contexte des gilets jaunes pour appeler à plus de sévérité. On oublie pas non plus leurs répressions, et on pardonne encore moins.

Les arguments ont été reconsidérés plusieurs mois plus tard à la cour d'appel de Colmar. Celle-ci a examiné qu'effectivement le traitement de ces données par l'État français est illégal, mais que les sanctions ne concernent que les personnes condamnées. Or lors du refus, notre camarade était suspect-e. Une acrobatie périlleuse. Prévenir une action illégale ne serait donc pas légale. Probablement que la cour de cassation ou la cour européenne des droits humains aurait apprécié différemment. Malheureusement le contexte (deuxième confinement) ne nous a pas permis de faire un recours en cassation

L'affaire prend une tournure inattendue lorsqu'en janvier 2021 Læ camarade est convoqué-e au commissariat pour se soumettre aux

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13

c/o 1 000 Bâbords

61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration et Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Impression sur papier certifié
PEFC

Imprimerie de Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !

fichages biométriques suite à sa condamnation. On aura beau signalé à la police qu'elle n'a pas lu l'arrêté du tribunal qu'elle prétend appliquer, sans surprise, elle reste sourde.

Læ camarade sera donc invité-e à témoigner dans « cette affaire » au commissariat. Une parodie de consignation de témoignage, dans laquelle le policier n'a cessé de se faire passer pour un conseiller avisé en matière de justice : « *c'est dommage pour vous, votre avocate ne vous aide pas. Ce qu'elle vous dit est faux* ». Avant de citer les articles de loi nationaux, oubliant de signaler que ceux-ci sont censés être moins importants que les traités internationaux, parmi lesquels la Charte des Droits Humains.

Un procédé qui s'accompagne de mauvaise foi **absurde**, pour tirer un aveu de culpabilité, en répétant inlassablement la discussion :

« - Vous avouez être coupable ?
- Non
- Mais vous reconnaissez avoir refusé de donner votre ADN et vos empreintes ?
- Oui
- Donc vous avouez être coupable.
- Non ! »

Une manipulation qui ne s'arrête pas là, puisque ce même policier a omis de dire que le document signé à la fin de l'entretien n'était pas que pour le procès-verbal, mais pour une procédure d'aveu de culpabilité. Heureusement, l'avocate et le

collectif ont permis de savoir ce que c'était, et qu'il suffisait de ne pas s'y rendre.

À la place, un autre procès devant la même juge, et presque la même peine. En effet la loi étant bien faite (non), elle retient la récidive. Si au premier passage elle avait condamné à plusieurs mois de sursis simple, que l'appel avait commué en 600 euros d'amendes, c'est cette fois trois mois fermes.

Heureusement, l'appel est suspensif. Mais en juin 2022, læ camarade est convoqué-e au Service de Probation Pénitentiaire. Une procédure rare, visant à adapter la peine prévue. Un coup de pression de la part de l'État. En effet, l'appel sera expédié en cinq minutes : dans sa directive d'octobre 2021, l'État reconnaît que son traitement était bien illégal et met en place de très faibles encadrements.

Il a fallu se répéter, rester fermes contre les autorités « judiciaires » et policières, et contre les autres pressions administratives, pour que la loi soit finalement appliquée en

partie. Si on émet des doutes quant au fait que la justice soit aveugle, on peut affirmer qu'elle a des problèmes d'auditions.

■ Victoire et perspective

En plus de défendre les libertés de notre camarade, nous espérons participer à une jurisprudence qui défende tout le monde. C'est le cas pour tous les refus antérieurs à octobre 2021, date de publication d'un décret qui change les règles de conservations des données. C'est donc aussi une victoire pour toutes les personnes mobilisées sur le front social avant cette date, notamment avec les Gilets Jaunes.

Le combat n'est bien sûr pas que judiciaire. En plus de la protection des salarié-es et des autres données personnelles à la merci des employeurs, formons-nous auprès de nos syndicats ou des associations libristes (comme ARN à Strasbourg), et développons une défense collective (pour laquelle nous réalisons actuellement des événements).

Notre camp social est victorieux, mais il faut pousser davantage : l'État français considère qu'il est désormais en règle, et peut continuer ses pratiques de récoltes de données de surveillance. C'est bien sûr hors de questions. Que ce soit pour des réparations aux condamnations antérieures à octobre 2021, que pour des personnes condamnées ayant refusé de se soumettre à la police après cette date, nos luttes continuent. ●

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Bureau confédéral
Maison des syndicats
17 BD. de Gaulle
26200 Montélimar
www.cnt-f.org – Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
CNT – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

REFUSONS LE FICHAGE ADN



Qui ne dit mot qu'on sent l'embrouille

Faire le mort n'évite pas les ennuis, porter des tresses en uniforme dans un avion non plus.

Deux décisions récentes de la chambre sociale de la cour de cassation.

■ Vice et consentement

D'accord, le terme est d'une hypocrisie finie mais bon, on est dans le cadre d'un « *plan de sauvegarde de l'emploi* ». Un accord collectif apparemment majoritaire a été signé, l'inspection du travail l'a validé. Motif économique... Télévendeuse, salariée de la société Pages Jaunes, elle ne répond pas à la proposition de modifier son contrat de travail liée au PSE. La bafouille de notification en recommandé note pourtant qu'elle a un mois, à réception, pour faire connaître son refus. Passé ce mois, sa non réponse vaut acceptation tacite de l'avenant. Selon le principe « *qui ne dit mot consent* », cinq semaines après, l'employeur réécrit : le fichu avenant entrera en vigueur six mois plus tard. Un autre salarié de Pages Jaunes avait en même temps attaqué l'accord au tribunal administratif, considérant qu'il n'avait pas le caractère majoritaire requis selon l'art. L1233-24-1 du code du travail. Première instance, cour d'appel, conseil d'État ont pareillement invalidé l'accord d'entreprise. La télévendeuse est allée aux prud'hommes pour faire reconnaître qu'elle a subi une discrimination et obtenir la nullité de son dernier contrat de travail conclu contre son gré en application du plan de sauvegarde de l'emploi et retrouver les termes d'un contrat de travail d'avant. Finasserie juridique, les juges ont considéré que l'avenant contesté « *ne pouvait être considéré comme un acte subsé-*

quent du plan de sauvegarde de l'emploi ». Plan annulé, mais sans effet sur l'avenant... C'est subtil ou tordu, appelons-ça comme on veut. La cour de cass l'a confirmé, le « *vice du consentement* » invoqué ne peut être retenu (Cass. soc., 23 nov. 2022, n° 21-16162).



■ Le stress des tresses

C'était dans le règlement de la compagnie aérienne : pour les stewards, « *les cheveux doivent être coiffés de façon extrêmement nette. Limitées en volume, les coiffures doivent garder un aspect naturel et homogène. La longueur est limitée dans la nuque au niveau du bord supérieur de la chemise* ». Pour les hôtesses de cabine, « *les tresses africaines sont autorisées à condition d'être retenues en chignon* ».

L'un des stewards s'était fait des tresses, nouées en chignon. Sanctionné pour avoir refusé de respecter les règles, il a été licencié pour inaptitude sans possibilité de reclassement dans l'entreprise. Sur la

base de la discrimination de genre, il va aux prud'hommes, qui comme la cour d'appel donnent raison à la compagnie, arguant que la tenue du personnel navigant faisait partie de l'image de marque de la compagnie aérienne, et que la différence de coiffure entre homme et femme reposait sur des codes en usage. La cour de cass a inversé la décision : « *La manière de se coiffer n'est ni une partie de l'uniforme ni son prolongement* ». Tout en ajoutant que « *les codes sociaux ne sont pas des critères objectifs qui justifient une différence de traitement entre les hommes et les femmes. La prise en compte d'une perception sociale courante de l'apparence physique des genres masculin et féminin n'est pas une exigence objective nécessaire à l'exercice des fonctions de steward* ». Dans un zingue, il n'est donc pas possible d'interdire aux salariés une coiffure autorisée aux salariées (Cass. Soc., 23 nov. 2022, n° 21-14.060).. ●

Recueillis par Nico,
SINR 44



Nucléaire : Omerta et complicité

Licenciée pour avoir dénoncé la sécurité du nucléaire

Hôtesse d'accueil sur le site nucléaire de Tricastin (Vaucluse-Drôme), Leila a été licenciée pour faute grave après avoir dénoncé des manquements sérieux dans la sécurité du site. Salariée hôtesse d'accueil à la centrale nucléaire de Tricastin d'un sous-traitant d'EDF devenue lanceuse d'alerte, elle a retrouvé le sourire. Son licenciement pour faute grave vient d'être annulé le 31 mars par le tribunal administratif de Versailles après plusieurs années de combat contre cette injustice. C'est le média Blast qui le révèle¹. La procédure de licenciement avait été engagée en juillet 2019 par son employeur, Euralog Agency, et validée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Cette dernière faisant office, par dérogation au droit commun, d'inspection du travail pour les salariées du nucléaire.

■ La centrale atomique ouverte aux quatre vents.

Depuis 2011, année de son embauche, Leila était témoin de dysfonctionnements importants et graves dans la sécurisation et la sécurité organisationnelle de la centrale atomique : « *la responsable de l'accueil n'en faisait qu'à sa tête. Elle prenait des libertés avec les demandes d'accès pour les salarié-es de la sous-traitance, en allongeant les passes au-delà de la date de fin de chantier ou en leur donnant accès à des zones où ils ne devaient pas se rendre* ». Un exemple parmi tant d'autres car cette violation des règles de base de la sécurité n'a pas été la seule. Ainsi la non-actualisation des fichiers internes des personnes

autorisées à accéder aux installations. Une mise à jour des fichiers loin d'être régulière même si après les attentats du 13 novembre 2015, la sécurité des centrales nucléaires a été renforcée et qu'a été créé au niveau national le commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN) avec un coordinateur général de la sécurité nucléaire

Deux fois par jour, matin et soir, un fichier national autorisant ou interdisant l'accès aux salariés d'EDF et de la sous-traitance est envoyé aux directions des 17 centrales nucléaires du pays avec obligation pour chacune d'elles d'intégrer au même rythme les données à leur propre fichier d'accès local. L'instruction de toutes les demandes d'accès aux installations relevaient auparavant des différentes préfectures. « *Il est arrivé que ces mises à jour ne soient pas faites ou très partiellement durant plusieurs jours. On aurait pu laisser entrer des gens dangereux qui auraient pu commettre le pire !* »

Face à ces manquements aux règles basiques de sécurité et à l'autoritarisme de la responsable de l'accueil, Leila alerte les responsables de la centrale nucléaire en 2018. « *Elle était très autoritaire, elle nous parlait mal et elle faisait craquer les hôtesse... Quand elle a décidé de renouveler les autorisations pour l'année suivante de son propre chef, je m'y suis opposée et on a décidé avec les autres salariées de prévenir notre direction* ». L'entreprise sous-traitante tergiverse et refuse de rencontrer les salariés. « *Il a fallu que la direction d'EDF-Tricastin convoque le patron de la société pour qu'il accepte de*

nous rencontrer ». Mais cette réunion n'aboutit à rien. « *Au bout d'une semaine, tout ce qu'il nous a proposé c'est des excuses de la responsable et de son adjointe* ». Mais elle ne lâche pas : « *je l'ai contraint à faire un compte-rendu dans lequel il reconnaît les dysfonctionnements* ».

■ Omerta et complicités

Leila contacte aussi les syndicats du site mais « *ils n'ont rien fait car on n'est pas salariés d'EDF* ». Un syndicaliste accepte toutefois d'en parler directement à la direction de la centrale. Leila contacte aussi la direction de la production nucléaire à Paris qui finit par organiser une réunion avec des directeurs de Tricastin. Leila pense que la crise va enfin trouver une solution : « *La veille, la cheffe de site EDF me demande de lui apporter les explications des procédures qu'elle ne maîtrisait pas pour préparer la réunion. Ainsi que les documents, dont les demandes d'autorisation remplies illégalement par ma responsable en imitant la signature d'une salariée d'EDF. L'entretien a duré de 17h30 à 19h en présence de son adjoint. Elle m'a vivement conseillé de faire des copies pour apporter à cette réunion du factuel au directeur des ressources humaines du site. Finalement, les directeurs m'ont remercié de les avoir prévenus* ». Mais les dés sont pipés.

Quelques jours plus tard, Leila est convoquée à une nouvelle réunion en présence de la salariée dont la signature a été contrefaite. Cette dernière affirme alors que c'est bien elle qui... a signé les autorisations, tout en admettant avoir un doute pour une signature. « *Pourtant, dans deux*

cas au moins, cette personne était absente, en arrêt maladie, et ne pouvait donc pas les avoir signées ! » dénonce Leila qui pense bien que c'est EDF qui a demandé à son employeur de la virer. « *Ils ont utilisé contre moi le fait que j'avais montré les documents aux responsables de la centrale pour me virer pour faute grave, avec mise à pied* ».

Alors que Leila a alerté des manquements graves constatés à Tricastin, l'ASN valide la procédure de licenciement. « *L'inspectrice du travail qui m'a reçue à l'ASN était surtout inquiète parce qu'elle devait rendre compte au haut fonctionnaire de la défense et de la sécurité, que j'avais aussi saisi. Il l'a même appelée alors qu'on était en réunion* ».

L'ASN qui n'a de cesse de protéger les intérêts économique-politique du lobby nucléaire et est réguliè-

rement roulée dans la farine par les entreprises du secteur continue dans son attitude servile comme l'a constaté Leila : « *Si la responsable de l'accueil faisait n'importe quoi avec les accès des sous-traitants, en revanche nous avons des consignes très strictes à respecter en cas d'arrivée d'inspecteurs de l'autorité de sûreté nucléaire : il fallait les bloquer à l'accueil et les empêcher de pénétrer dans la centrale, sous n'importe quel prétexte. Je n'ai jamais compris pourquoi ils acceptaient d'être traités de cette façon alors qu'ils savent qu'ils peuvent entrer dans une centrale à tout moment sans être contrôlés !* »

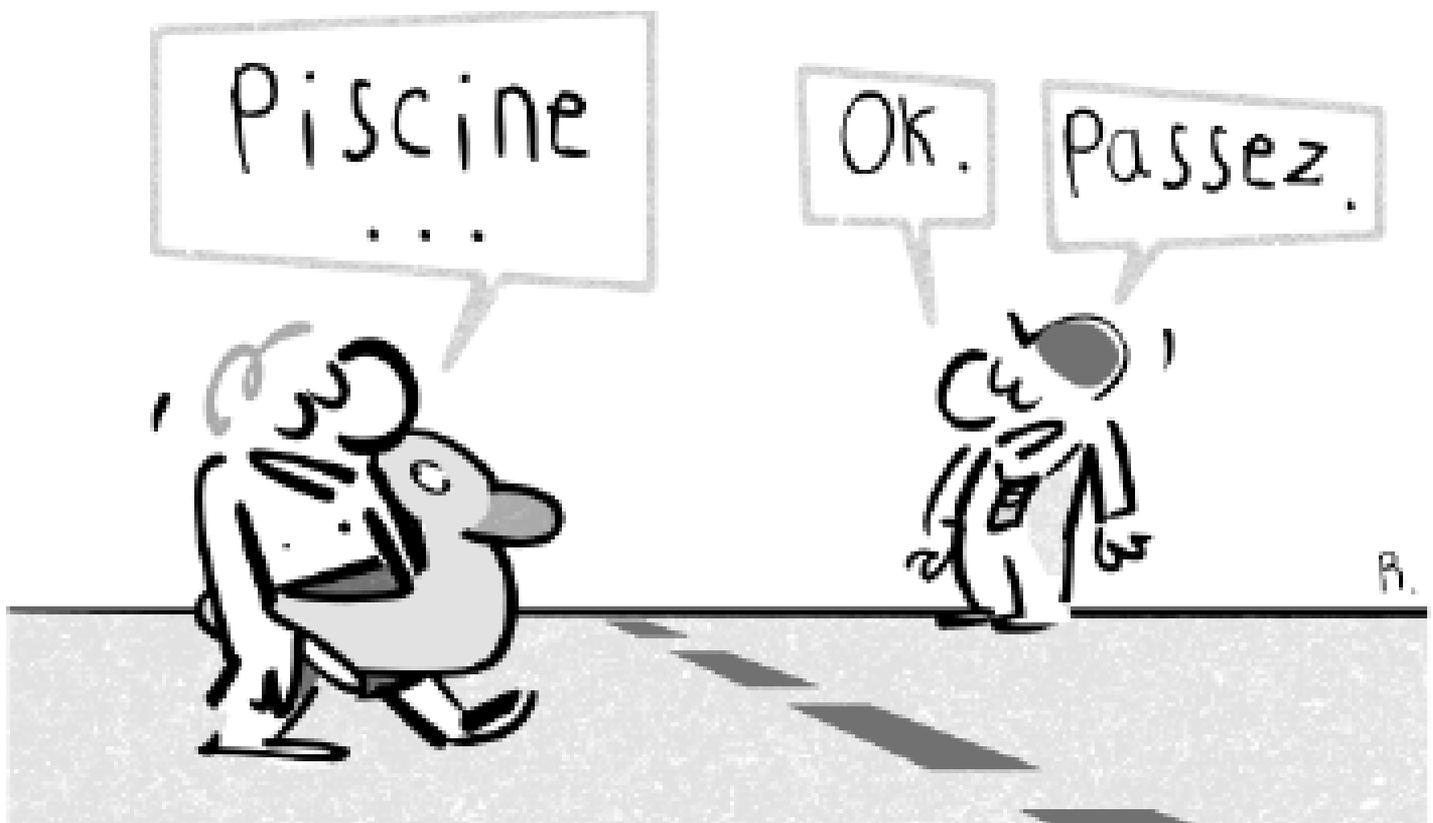
Mais l'ASN, interrogée par Blast, affirme qu'il n'y aurait rien d'anormal, aucun problème : « *Tricastin est un site sur lequel les inspecteurs de l'ASN sont toujours entrés facilement, et où il n'y a jamais eu de problème d'accueil, assure un responsable de*

la communication de l'Autorité. Aucun blocage, ou même retard n'a été constaté lors des accès au site des inspecteurs de la division de Lyon ».

Ce 31 mars 2022, en cassant la procédure de licenciement, le tribunal administratif de Versailles permet maintenant à l'ex-employée d'Euralog de faire jouer ses droits et saisir le conseil des Prud'hommes pour dommages et intérêts. Contactée par Blast, EDF a refusé de réagir et de préciser si l'entreprise fera appel tandis que la direction d'Euralog se réfugie dans un bruyant... mutisme. ●

Mathieu, SUB Aquitaine

1 Article " edf-la-machine-a-broyer-tricastin-la-centrale-nucleaire-ouverte-aux-quatre-vents" sortie le 10-05-2022 sur blast-info.fr



États-Unis

USAID : Agence des États-Unis pour le Développement International

Une agence qui a pour missions d'aider à « réduire la pauvreté, promouvoir la démocratie et la croissance économique, soulager les victimes des catastrophes naturelles et prévenir les conflits »... Quel programme ambitieux ! aurait ironisé Evo Morales à sa prise de fonction. Ce dernier a d'ailleurs fini par expulser son personnel de Bolivie en 2013. Cette litanie parvient encore à tromper pas mal de monde, car sur le terrain vont se constituer de véritables stations de surveillance (qui ne déménagent jamais complètement : les éléments qu'elles ont formés restent fidèles au portrait de Benjamin Franklin sur les billets de cent dollars). Cuba, Bolivie, Venezuela, Équateur, ... en Amérique Latine, la liste des campagnes états-uniennes de déstabilisation est trop fournie pour pouvoir se loger entre des parenthèses (voir le résumé en annexe). Noter que l'USAID n'est pas qu'un simple éclaireur. Tirant profit de sa double casquette de pourvoyeuse et de tutrice, l'agence tisse une toile sous le couvert de laquelle Washington peut s'introduire en catimini tel un virus et pénétrer les centres de décision. Prendre le contrôle de nations instables et vulnérables (ou seulement un tantinet impertinentes) relève au moins d'un syndrome de convoitise pathologique.

Officiellement l'USAID peut compter sur un budget d'une quarantaine de milliards.



Sa méthode est rodée et le résultat de ses manipulations relève presque toujours du désastre. Ces nations qui viennent à peine de se libérer du colonialisme, voire de s'affranchir d'une société féodale, ont intérêt à rester discrètes, surtout si leur territoire offre quelque intérêt stratégique ou si leur sous-sol recèle des richesses. De fait, dans la zone Caraïbes (l'arrière-cour revendiquée des gringos), Cuba et le Venezuela sont deux échardes que les faucons du Pentagone ne parviennent toujours pas à extirper.

L'expansion catastrophique du SIDA (AIDS en anglais), comme celle de la malaria ou de la rougeole (qui, elles, sont curables) s'ajoutent aux dégâts collatéraux imputables à l'altruisme intrusif légendaire des agences fédérales américaines. Quoi qu'il en soit, les distributions de maïs transgénique ou de produits pharmaceutiques encore au premier stade de leur développement n'ont jamais réduit la misère ou la maladie, ni mis un frein à la mortalité infantile ou allégé le terrible fardeau de la dette. Elles ont par contre contribué à détruire le fragile équilibre d'une agriculture traditionnelle de subsistance, comme celui de la cohabitation ethnique.

En ce qui concerne les conflits, l'USAID est constamment en contact avec le réseau des bases, ambassades, ONG vassales, sociétés militaires privées, antennes de la CIA... L'agence est bien placée pour évaluer la vulnérabilité politique et économique d'un état, corrompre son gouvernement en guidant ses « élites » dans la bonne direction (après un détour par une banque

Annexe : Un siècle d'interventions US en Amérique Latine

1903 : Colombie, aide à une révolte visant à la séparation de ce qui deviendra la république de Panama en vue de la construction du Canal de Panama.

1909 : Troupes d'occupation au **Nicaragua**.

1914 : Troupes d'occupation à Veracruz, **Mexique**.

1914 : Troupes d'occupation en **Haïti**.

1914 : Troupes d'occupation en **République dominicaine**.

1916-1917 : Expédition dans le nord du **Mexique** suite à l'incursion armée de Pancho Villa aux États-Unis.

1954 : **Guatemala**, renversement du gouvernement en place.

1960 : Bombardements au **Guatemala**.

1960 : **Cuba**, échec du débarquement des opposants à Fidel Castro dans la baie des Cochons (qui n'est pas une intervention officielle des États-Unis).

1964 : Au **Brésil**, soutien au renversement de João Goulart par la junte militaire qui instaure une dictature sur la période.

1964-1985 : Occupation de la **République dominicaine** par les États-Unis suite à une intervention dans une guerre civile avec l'appui de l'Organisation des États américains.

1967 à 1969 : Formation des forces armées du **Guatemala** par les Special Forces.

1970 : Opération Condor conjointement avec **Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay**.

11 septembre 1973 : **Chili**, Encouragement à un coup d'État du général Augusto Pinochet.

1980 à 1990 : **Salvador**, aide militaire au gouvernement et aux Escadrons de la mort, pour chasser la guérilla. 100 000 morts dans cette guerre civile.

1980 à 1988 : **Nicaragua**, soutien des contras situées au Honduras, afin de lutter contre les sandinistes du Nicaragua.

25 octobre 1983 - 15 décembre 1983 : Invasion de Grenade Panama, 20 décembre : Invasion du **Panama** par les États-Unis, renversement du général Manuel Noriega.

1994 : **Haïti**, Opération Uphold Democracy pour installer le Président élu Jean-Bertrand Aristide.

2004 : **Haïti**, les États-Unis, dans une intervention militaire et avec l'aide de la France, chassent le président haïtien Jean-Bertrand Aristide du pouvoir.

suisse) et attiser, sinon provoquer, des turbulences en encourageant plus ou moins ouvertement les rivalités de classe, de race ou de religion. Les armes transiteront par les mêmes canaux sécurisés que les matières premières (en Afrique, la RDC en est un exemple éclatant). Enfin, pour ce qui est de la gestion des catastrophes, Haïti et Puerto Rico peuvent témoigner de l'incohérence mortifère des secours suite au séisme et à l'ouragan : « *on se demande encore où est passé tout ce fric !* ».

A défaut d'oser renverser des régimes gauchistes ou socialisants sans préavis, comme au bon vieux temps, l'USAID débarque désormais avec une feuille de route impraticable et s'emploie aussitôt à recruter quelques marionnettes télégéniques pour occuper la scène et détourner l'attention. A Haïti on s'est contenté de colmater les fissures, appliquer quelques compresses çà et là, filtrer un verre d'eau par habitant·e et enterrer les 2300 cadavres (tout en dispensant généreusement une propagande toxique. Comme si les Haïtien·nes avaient oublié l'occupation des États-Unis entre 1914 et 1934. On peut d'ailleurs se demander quel est le rôle des églises en dehors de la diffusion de conseils paternalistes ? Malgré leur statut d'état, étant comme Hawaï le fruit empoisonné d'une invasion (annexion en Novlangue), on traite les Portori-

cain·nes comme des citoyen·nes de second ordre (ce racisme ordinaire a perduré à Cuba jusqu'à la Révolution avant d'être victorieusement éradiqué).

L'agence n'a pas toujours été ce champion toutes catégories de l'humanitaire, ce messenger providentiel de la civilisation. L'impérialisme des européens (français, anglais, espagnols, portugais, hollandais ou allemands dans le cas d'Haïti) l'ont précédée, faisant preuve de plus ou moins d'habileté dans l'art du vol à l'étalage. Aujourd'hui le pillage organisé que favorisent les conditions dramatiques de certains pays, attire des puissances de taille moyenne au budget plus modeste (celles-ci ne revendiqueront pas forcément un siège au Conseil de Sécurité).

On peut concéder à L'USAID un savoir-faire impressionnant pour une nation qui n'a que deux siècles et demi d'existence. Or vu la déroute globale du système (due à la fois aux conflits et aux mesures de rétorsion qu'ils suscitent) il faut craindre que l'agence ne puisse plus satisfaire les besoins basiques des populations. Dès sa création en 1961, celle-ci a adopté un modèle dynastique : elle vise des objectifs à long terme et affectionne les chemins de traverse. Si on fait abstraction des guerres d'Indépendance et de Sécession – comme des nombreuses interventions armées en Amérique

latine et ailleurs, sans oublier le génocide de sa propre population autochtone – on peut situer le début de l'ère hégémonique des USA au sortir de la seconde guerre mondiale. Une stratégie perturbée par des visées similaires du côté Soviétique jusqu'en 1991 (quoique la concurrence soit également un puissant stimulant).

États de droit ou pas, tous cherchent à grappiller les dernières miettes du gâteau. Tandis que des milliards sont affectés chaque année à une poignée de projets plus ou moins pertinents (que des médias sans complexe s'empressent de promouvoir et l'ONU de valider) comme à des black ops (les opérations subversives). Et l'agence n'est que le sommet émergé de l'iceberg. Ne manquons pas d'investiguer ces Fondations aux façades respectables qui continuent de mener leur business en dépit des critiques et des boycotts, ni cette floraison de *start-up* qui se disputent sans vergogne les bonnes grâces de l'oncle Sam... Ne nous trompons pas sur la volonté inébranlable des États-Unis (et de sa pléthore d'agences et de *Think tanks*) d'exporter *urbi et orbi* sa version expurgée de la démocratie : c'est à la lueur des bombes au phosphore préemptives qu'il est possible d'identifier une « démocratie éclairée ».

Dalton Schwarzenborg



RIEN NE CORROMPT NI NE PERVERTIT
AUTANT QUE L'EXERCICE DE
L'AUTORITÉ



IL FAUT SAFFRANCHIR DE DEUX
FLÉAUX ÉGALEMENT ABOMINABLES:
L'HABITUDE D'OBEÏR ET LE DÉSIR DE
COMMANDER. AVEC DES ÂMES
D'ESCLAVES OU DE TYRANS ON NE PEUT
ALLER QUE VERS L'ESCLAVAGE ET LA
TYRANNIE.

MANUEL GONZÁLEZ PRADA

Angleterre

Enough is enough !

Les personnels des transports, des hôpitaux et de la poste font grève pendant la période de fêtes.

Historique ! Pour la première fois depuis sa création en 1916, les personnels syndiqués à l'Association royale des personnels soignants¹ ont voté la grève pour les salaires. C'est dans un contexte d'actions croissantes dans le secteur public que les personnels ont posé leur bulletin dans l'urne lors d'un scrutin dont le résultat majoritairement pour la grève n'étonne personne. Déjà, les personnels des chemins de fer ont mené des grèves régulières au cours des cinq derniers mois dans le cadre de leur conflit salarial, tout comme le personnel de Royal Mail, tandis que 70 000 membres du Syn-

dicat des universités et facultés ont récemment décidé de mener une action syndicale toujours pour des raisons salariales.

■ L'État voleur

La frustration et la colère chez les travailleurs et travailleuses du secteur santé-social sont immenses. L'abandon accéléré des services publics par le Parti conservateur aux rênes du pouvoir depuis 2005 en est, bien sûr, la cause. L'électorat bourgeois des Tories, dont le nouveau Premier ministre est un multimilliardaire, ne voudrait pas dépenser de leur fortune un seul centime en

impôt pour soutenir les hôpitaux publics. Pas étonnant, abonné-es comme iels sont aux cliniques privées et bien fidèles à l'idéologie fondatrice du mouvement selon laquelle seul un système d'héritage dynastique peut fonder la base d'une société stable. Pas étonnant non plus que les Tories ont voté une loi permettant au patronat de remplacer les grévistes par des intérimaires

■ Burn-out généralisé dans les services de santé

Selon une de nos sources, il est devenu « normal » dans les hôpi-



taux d'outre-Manche d'effectuer des heures supplémentaires... non payées. Dans un service de pédiatrie à Liverpool, à titre d'exemple, le niveau de stress dépasse les bornes. Au vol de salaire se rajoute la réalité, vécue professionnellement, de la situation socio-économique des enfants traités. Dans le 5ème pays le plus riche au monde, un enfant sur trois vit au-dessous du seuil de la pauvreté, une statistique à la hausse dans la patientèle des soins publics.

Les inégalités dans le domaine de la santé représentent les injustices les plus criantes d'une société soi-disant moderne. C'est bien évidemment pour réduire ces injustices que les personnels soignants acceptent de travailler au-delà de leur capacités physiques et émotionnelles.

■ Un préavis qui couvre les actions des grévistes jusqu'au mois de mai 2023

Conscient-es des dangers, donc, pour elleux-mêmes et pour leurs patient-es, les personnels se disent soulagés de l'issue du scrutin.²

La secrétaire général du Royal College of Nursing, Pat Cullen, a déclaré : « *La colère s'est transformée en action - nos membres disent que cela suffit. La voix des infirmières et infirmiers au Royaume-Uni est forte (...). Nos membres ne toléreront plus un couteau financier à la maison et un traitement brutal au travail.*

Les ministres doivent se regarder dans le miroir et se demander combien de temps iels vont faire subir cela au personnel infirmier. (...)

Cette action sera autant pour les patient-es que pour les infirmières et infirmiers. Les standards sont trop bas et notre campagne pour les rele-

ver bénéficie d'un fort soutien public. Cet hiver, nous demandons au public de montrer au personnel infirmier que vous êtes avec nous ».

Face à la crise du coût de la vie, les personnels exigent une augmentation salariale de 5% supérieure à l'inflation afin de surmonter les réductions de salaire en termes réels.

Nous avons voté la grève pour un salaire juste pour les personnels infirmiers

Nous avons voté la grève pour la sécurité des soins

Nous avons voté la grève pour protéger nos patients

■ Une mobilisation interprofessionnelle qui rappelle la Grève générale de 1926

Il faut remonter un siècle en arrière pour trouver une coordination comparable. A cette époque-là, Churchill voulait que l'armée tire sur les grévistes. Aujourd'hui aussi, l'armée est en alerte. Le gouvernement a déjà modifié la loi pour permettre aux entreprises d'embaucher des intérimaires pour remplacer les grévistes. Des campagnes médiatiques violentes contre les grévistes ont été lancées. On les accuse de déstabiliser le pays et de gâcher les fêtes de Noël, voire, comble de l'idiotie, d'être elleux-même responsables de l'inflation.

■ Le RMT mène une lutte sans faille

Du côté du Syndicat national des travailleurs du rail, de la mer et des transports, *National Union of Rail, Maritime and Transport Workers* (ou le RMT), les négociations sur les

salaires ont été rudement bien menées. A un moment critique, le gouvernement a mis sur la table la question du *Driver Only Operation*, c'est à dire la mise en œuvre de « l'opération conducteur seul ». Pour le RMT, il s'agit d'une question qui d'un, n'a rien à voir avec les négos sur les salaires et de deux, a déjà essuyé un refus de la part des syndiqués.

En lisant la lettre ouverte à Rishi Sunak, le Premier ministre richissime, signée par Mick Lynch, secrétaire du RMT, on comprend bien que d'après ce lecteur passionné des écrits du révolutionnaire James Connolly, c'est le gouvernement qui a « *torpillé les négociations* ». « *Il n'y a aucune raison* », poursuit-il, « *pour que ce conflit ne puisse pas être réglé de la même manière que le RMT a réglé les conflits en Écosse et au Pays de Galles. Là où les gouvernements écossais et gallois ont eu la responsabilité des mandats, des accords salariaux pour 2022 ont été conclus et aucun de ces accords n'a été conditionné à la réduction du personnel et à l'érosion de la sûreté, de la sécurité et de l'accessibilité.*

C'est déjà un scandale national que votre gouvernement ait payé les sociétés d'exploitation des trains pour qu'elles ne règlent pas le différend, en les indemnisant à hauteur de 300 millions de livres sterling afin qu'elles ne soient pas incitées à trouver une solution. »

Attention, quand l'Angleterre tousse, la France s'enrhume !. ●

Dathai, GT europa
1 Royal College of Nursing (RCN)

² Légalement pour qu'une grève puisse avoir lieu dans un hôpital, au moins 50% des membres des personnels doivent participer au scrutin ou au moins 50% des votants doivent soutenir la grève.

L'établie



Une féministe révolutionnaire à l'atelier. L'envers de Renault-Flins.
Fabienne Lauret, Philippe Guillaume, Eléna Vieillard, éd. La Boîtes à bulles, 144p., 19€.

Comme les maoïstes « établies », des trotskistes de la mouvance JCR, LCR, Révolution ! et OCT, sont aussi devenues ouvrières à la chaîne pour fomentier la révolution. Embauchée en 1972 chez Renault pour coudre

des housses de sièges de bagnoles, Fabienne Lauret n'a jamais quitté l'usine de Flins, vivant les luttes jusqu'à sa retraite. Mais aussi les embrouilles entre syndicats ! Salariée CFDT au comité d'établissement, elle se retrouve harcelée et finalement virée par le tandem FO-CGC qui a pris les rênes du CE à la faveur d'élections professionnelles. Rappel : après 68, la CFDT est un syndicat offensif, autogestionnaire, pas les ramollos d'aujourd'hui.

C'est un peu un carnet de bord sur trente-six ans, une voix off au pied de chaque vignette. Les quelques dialogues fictifs de Fabienne avec des moutons à qui elle confie ses apartés, sont un peu plaqués et artificiels, mais cette BD au dessin simple et joyeux déroule un témoignage qui n'occulte pas les zones de conflits internes : batailles contre le double

jour de travail des femmes, contre la fête sexiste des « catherinettes » coiffant les femmes célibataires de vingt-cinq ans et plus de chapeaux ridicules, contre la loi du fameux mois de congés sans soldes pour rentrer au pays. Débrayages, grèves, occupations, ça bouillonnait à Flins. Le « tournant de la rigueur » (Merci Mauroy et Mitterrand...) voit passer le mouvement ouvrier de l'offensive à la défensive. Les effectifs baissant, le CE a moins de moyens. On liquide les colos de vacances et les salarié-es des CE. L'album s'achève sur une phrase de Daniel Bensaïd, un des historiques de la Ligue et du NPA : « Nous avons eu davantage de soirées défaites que de matins triomphants. Et à force de patience, nous avons gagné le droit de recommencer ». ●

Nico, SINR 44

No futurbin



Le travailleur de l'extrême, Åke Anställning, éd. Ici bas, 96 p., 10€.

Les boulots de merde vus avec un regard décapant : ce recueil de petites histoires réjouira celles et ceux qui subissent le travail précaire, ici bousculé par

une poésie punk. C'est une chronique poilante du taf ordinaire, baladé de missions d'intérim en contrats temporaires de remplacement, boulots largués souvent très vite, sur un coup de tête. Magasinier sans motive, cantonnier saisonnier qui tire plus sa flemme que son râteau, préparateur de commandes qui ne supporte pas qu'on le commande, son carnet de bord expose, explose plutôt, ces placements racontés en pogo-dérision. La course en transpalette dans l'entrepôt, le roupillon dans la réserve, les planques pour siffler des bières, tout tourne à la transgression, au sabotage rigolard. Une résistance jubilatoire au travail

absurde.

Guitariste dans un groupe punk, l'auteur suédo-breton cultive l'incompétence comme un art et l'engueulade comme une récompense. Il ne trouve pas la même énergie du rock'n roll rageur à Pôle emploi, mais il y met du sien, balance son ironie joyeusement je-m'en-foutiste aux petits chefs éberlués puis furax, suivie d'un « suis-moi dans mon bureau » pour se faire virer sur-le-champ. Ce qu'il vit comme une petite victoire sur la connerie et l'injonction à obéir. Le sabotage de Pouget revu avec une désinvolture punk loufoque. ●

Nico, SINR 44

Police : obsolescence à programmer !



Que fait la police ? et comment s'en passer, Paul Rocher,
260p., éd. La Fabrique, 14€.

Imaginer la vie sans flicaille. C'est le sous-titre qui est le plus prometteur. Pour le reste, on la voit assez, la police. L'auteur démonte les mythes de la violence et de la criminalité qui iraient crescendo et du manque de moyens qui est le cri permanent des syndicats de police. À l'inverse, la délinquance n'est pas en explosion, inutile, donc, d'augmenter les effectifs et d'armer de façon disproportionnée. Ça peut aider pour argumenter dans une soirée chez les réacs, mais sinon, on connaît un peu. Tout comme la manipulation

de classe des stats de la criminalité, occultant les crimes et délits des classes dominantes, survalorisant ceux des classes populaires.

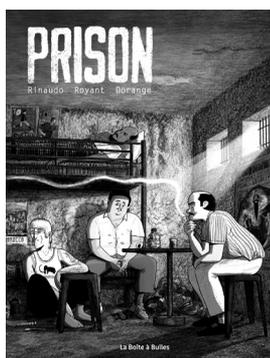
C'est sur les exemples de vie sans police que ça devient intéressant, même si c'est une perspective qui n'a pas de sens si perdurent les oppressions à l'œuvre dans la société capitaliste. Gérer les conflits sans argousins, ça s'est fait notamment en Irlande du Nord et en Afrique du Sud. Certains quartiers d'Ulster ont réussi à chasser la police britannique de leur périmètre, créant des conseils communautaires mêlant délibérément bien-être social (welfare) et justice. Mais assez vite, les tribunaux du peuple ont juste jugé des délits mineurs menant à réparation, réconciliation, travaux d'intérêt communautaire. L'IRA gérait le reste : agressions, cambriolages, vols de voitures, mais avec le risque vite identifié que ces fonctions de répression envers les plus pauvres coupent l'armée irlandaise clandestine de sa base populaire. Avec le danger de privilégier l'immédiat et de prendre ses distances avec les idéaux révolutionnaires. Par exemple, en Afrique

du Sud, les tribunaux du peuple et comités de rue, aux mandats tournants et révocables, limitaient leurs sanctions à des compensations, des restitutions aux victimes, une suspension d'accès aux services communautaires, et au pire à l'expulsion du quartier.

Ces deux exemples posent vite la question de la portée réelle de ces pratiques populaires auto-administrées, régulations sociales sans avoir transformé l'ordre social ambiant. Pris isolément, « le processus qui rend la police obsolète » atteint vite ses limites. Ces deux exemples (49 pages, un cinquième du bouquin) ne sont pas des modèles, rappelle l'auteur, mais des aperçus d'une réappropriation populaire d'un ordre social autogéré. Des quartiers nord-américains (Capitol Hill à Seattle), le Chiapas, le Rojava, ont aussi montré que c'était possible. Donc envisageable. Rien à voir avec les initiatives de « production collective de la sécurité » qui associent flics et gendarmes aux voisins vigilants de tout poil, transformés en flics amateurs guettant derrière leurs rideaux. ●

Nico, SINR44

Numéros d'écrous



Prison, Fabrice Rinaudo, Anne Royant, Sylvain Dorange,
80p. éd. La Boîte à bulles, 18€.

Horreur de la violence sans limite, bouffe dégueu, promiscuité, anxiété de la nuit saturent ces huis clos, recomposés pour la BD à partir de témoignages et de recherches documentaires. Pas de chiffre ni de pédagogie, juste des profils incarnés de taulards faisant face à la peur, l'ennui, la folie et la privation de soins.

Payé une misère*, le taf absurde en atelier peut permettre une remise de peine, et de quoi cantiner, trois fois plus cher que dehors. Pour ces

conditions de détentions indignes et inhumaines, la France a été maintes fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme, mais le ministère de la justice continue à construire toujours plus de zonzons et les juges à y envoyer toujours plus de monde. Pas de décrue pour les numéros d'écrous. ●

Nico, SINR 44

* L'État a été plusieurs fois condamné pour non-respect du salaire minimum, en dessous du seuil légal, bénéficiant d'un droit du travail dérogatoire, supposé payer de 2,21 à 4,98 € de l'heure...

Rester barbare



Rester barbare, Louisa Yousfi,
éd. La Fabrique, 128 p., 10€.

Dans un court essai percutant, la journaliste et militante au Parti des Indigènes de la République (PIR) Louisa Yousfi nous amène à nous interroger sur la résistance des personnes issues de l'immigration à l'intégration imposée par les sociétés occidentales.

Elle débute sa réflexion en citant l'écrivain algérien Kateb Yacine qui évoque la crainte de sa perte d'identité dans la culture française : «Je sens que j'ai tellement de choses à dire qu'il vaut mieux que je ne sois pas trop cultivé. Il faut que je garde une certaine barbarie, il faut que je reste barbare». Il faut ainsi résister à l'intégration, en renversant le stigmate dont on est affublé, « rester barbare », pour ne pas trahir ses origines.

Dans la lignée de Kateb Yacine, Louisa Yousfi nous présente ces «barbares contemporains», comme l'écrivain américain Chester Himes, le français Medhi Meklat, ou des rappeurs comme Booba, ou PNL qui racontent leurs vies dans «un monde qui [les] ratatine». Leur point commun ? Expliquer leur impossibilité de sortir du rôle assigné par la culture dominante occidentale, quitte parfois à «aller à contresens du pouvoir, coûte que coûte, et dans la misère morale s'il le faut». Ainsi, pour subvertir la prophétie auto-réalisatrice du racisme, ces artistes se dépeignent en monstre, en bête, «se raconter en barbare devient une façon paradoxale de se raconter en humain, sans se livrer aux bons sentiments de la civilisation».

Pour Louisa Yousfi, les productions culturelles des femmes issues de l'immigration n'ont pas la même réception que celles des hommes, seuls à être considérés comme «bar-

bares» : «dans les milieux progressistes, écrire en tant que femme non-blanche est un sésame», avance-t-elle. On pourrait y voir en effet la continuité du fantasme colonial de protéger et d'exfiltrer les femmes racisées de leur culture d'origine pour les retourner contre elle. Ainsi, dans l'impossibilité pour les femmes non-blanches de «rester barbare», l'autrice veut défendre la parole de ces hommes qui «parlent pour moi, pour nous».

Si on peut comprendre la lutte collective des personnes issues de l'immigration contre l'acculturation, on reste assez circonspect face à l'absence d'une réflexion plus aboutie de l'autrice sur la possibilité d'imaginer une expression autonome et indépendante des femmes racisées qui soit irrécupérable par la culture dominante occidentale.

Guillaume STT59-62

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT
GRATUIT



La bataille de la sécu

Nicolas Da Silva

La bataille de la Sécu

Une histoire
du système de santé

Préface de Bernard Friot

La fabrique
éditions

La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé, Nicolas Da Silva, ed. La Fabrique, 294p., 15€.

Qui se souvient aujourd'hui que de 1946 à 1967, la Sécurité sociale était gérée par les travailleur·euses eux-mêmes ? Si à la CNT nous revendiquons une reprise du contrôle de la Sécu, il faut reconnaître que cette idée, au sein de la société, apparaît comme une utopie plutôt qu'un événement crucial de la mémoire ouvrière. Nicolas Da Silva l'affirme lui-même : « *la bataille de la Sécu est aujourd'hui une bataille pour la connaissance de l'histoire* ». C'est dans ce sens, qu'il a rédigé cet essai historique brillant et riche d'informations sur l'évolution du système de santé français, de la Révolution de 1789 à la pandémie de Covid19, en passant bien évidemment par l'expérimentation de La Sociale.

L'auteur rappelle qu'il existe deux formes historiques de protection sociale en France : celle de la Sociale (accès aux soins universel, extension de la production publique de soins, contrôle par les professionnel·les de la santé de leur outil de travail, politiques de santé définies par les citoyen·nes), et celle défendue par l'État Social (protection sociale orientée principalement pour les plus malades et les plus pauvres, maîtrise de la production publique de soins, contrôle et définition du travail du personnel soignant, organisation de la solvabilisation du capital).

A partir de 1946, date du début de l'expérimentation de la Sociale, l'État mènera une lutte acharnée pour lamener le pouvoir ouvrier et reprendre le contrôle de la Sécurité Sociale. Si la nationalisation de la Sécu survient en 1967, la mainmise de l'État sera totale en 1996 avec l'adoption du plan de réforme d'Alain Juppé qui acte la dépossession des travailleur·euses de leur ré-

gime général. Ayant ainsi les mains libres, l'État social favorisera l'expansion du capital dans le système de soin entraînant un appauvrissement du secteur public au profit du privé.

Le problème, analyse Nicolas Da Silva, c'est qu'à droite comme à gauche, « *dans le débat public et militant, le seul horizon souhaitable de la protection sociale publique est celui de l'État social* » alors même qu'il solvabilise l'existence du capital. Aujourd'hui, le mouvement social en est à réclamer des miettes pour une augmentation de salaire, ou à demander des augmentations de budget pour tel ou tel autre service public. Mais sans la conquête du pouvoir par les travailleur·euses, ces revendications resteront vaines. Il est donc urgent de réveiller la lutte anticapitaliste et antiétatique « *pour embrasser de nouveau l'idéal de La Sociale* », et cet essai de Nicolas Da Silva en est un premier jalon. ●

Guillaume STT59-62

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleur·euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes.

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un·es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

LE CAPITALISME NOUS ENFUME



GRÈVE, BLOCAGE, SABOTAGE